



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi trente-et-un mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 25 mars 2026.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Xavier GODART, Mme Odile MATHIEU (à partir de 19 h 25), M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. François SOULAS, Mme Fanny TIGÉ, M. Éric JOSEPH, Mme Annie TAVENNEC, Adjoint, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Martine BOUCROT, Mme Caroline LEPRÊTRE, M. Mathieu HENRI, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT, M. Matthieu CHOL, Mme Fanny BILLARD LECOINTRE, M. Antoine BICHAREL, M. Adrien DUMAS, Mme Julie BERTIN et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSÉ : M. Christian DAIN, Conseiller Municipal.

POUVOIR : M. Christian DAIN donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



5.3 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS :

2026-25. REPRÉSENTATION DE LA VILLE D'ORMES DANS LES INSTANCES EXTÉRIEURES :

1) Désignation d'un représentant à l'Agence d'Urbanisme des Territoires de l'Orléanais - TOPOS :

En tant que membre de TOPOS, Agence d'Urbanisme des Territoires de l'Orléanais, la Ville d'Ormes est représentée au sein de l'Assemblée Générale de l'association, conformément à ses statuts. À ce titre, chaque commune membre y siège par l'intermédiaire de son Maire ou de son représentant.

Monsieur le Maire, Alain TOUCHARD, propose de désigner les représentants suivants auprès de cette instance :

- **Délégué titulaire** : **Monsieur Xavier GODART**, Adjoint délégué aux Travaux, à l'Urbanisme et au Développement Durable.

- **Délégué suppléant** : **Monsieur Alain TOUCHARD**, Maire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation des représentants telle qu'indiquée ci-dessus.

2) Conseil d'Administration du collège Montabuzard d'Ingré :

Monsieur le Maire propose de désigner **Monsieur Éric JOSEPH**, Adjoint délégué à l'Action Scolaire, à l'Enfance et à la Jeunesse, pour représenter la Ville d'Ormes au sein du Conseil d'Administration du collège Montabuzard d'Ingré.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Éric JOSEPH en tant que représentant de la Ville d'Ormes pour siéger au sein du Conseil d'Administration du collège Montabuzard d'Ingré.

3) Commission de Suivi du Site (CSS) Seveso seuil haut DERET CHAMP ROUGE à Saran - Désignation d'un représentant pour la commune d'Ormes :

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 17 mars 2009 et en application des dispositions du code de l'environnement, il appartient à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de créer une Commission de Suivi de Site (CSS) pour les établissements classés pour la protection de l'environnement Seveso seuil haut et dont le périmètre visé à l'article L 515-15 de ce code inclut au moins un local d'habitation ou un lieu de travail permanent à l'extérieur de ces établissements.

Cette mesure s'applique aux établissements DERET implantés sur la commune de Saran et dont la Commission de Suivi de Site a été créée par arrêté préfectoral en date du 4 août 2017.

La CSS a vocation à faire entendre les préoccupations de la population et ses demandes en matière d'information. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président et davantage si la majorité des membres en fait une demande motivée. Sa composition assure une représentation équilibrée de l'administration, des collectivités territoriales, des sociétés exploitant les installations visées ou des infrastructures situées dans leur périmètre, des riverains et des salariés travaillant sur le site.

La Commission de Suivi de Site constitue un cadre d'information et de concertation privilégié pour la prévention des risques liés aux installations de ces sociétés. La direction de ces sociétés présentera annuellement un bilan des actions réalisées pour la prévention des risques et les comptes rendus des incidents survenus. La CSS pourra formuler toute observation ou demande d'information sur ces sujets. Elle sera en outre, associé à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de ces établissements.

Par ailleurs, le périmètre de la CSS est déterminé en cohérence avec les enjeux des sites, décrits dans les études de dangers des établissements concernés.

Par courrier en date du 27 mars 2026, Madame la Préfète du Loiret fait savoir que compte tenu des récentes élections municipales, le Conseil Municipal doit procéder au renouvellement du représentant de la commune d'Ormes au sein de la Commission de Suivi de Site DERET CHAMP ROUGE.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent mandant, cette fonction était assurée par Monsieur Jean-Pierre GUILLOT, ancien Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire propose de désigner **Monsieur François SOULAS**, Adjoint délégué à la Citoyenneté et à la Sécurité, pour représenter la Ville d'Ormes au sein de la Commission de Suivi du Site DERET CHAMP ROUGE à Saran.

Afin de pallier l'éventuelle indisponibilité Monsieur SOULAS, le Conseil Municipal a décidé de désigner **Monsieur Éric VIGNEAU**, Conseiller Municipal, en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette délibération à l'unanimité.

4) Nomination d'un Correspondant Communal de Défense :

La Délégation Militaire Départementale (DMD) du Loiret demande à la Ville d'Ormes de procéder à la désignation d'un correspondant communal de défense pour le mandat 2026-2032.

Les correspondants communaux de défense ont notamment vocation à développer le lien entre les Armées et la Nation et mènent des actions de proximité pour la promotion de l'esprit de défense. Ils intègrent un réseau départemental de correspondants communaux de défense encadré par les services de la Préfecture et le Délégué Militaire Départemental.

Monsieur le Maire, Alain TOUCHARD, propose de désigner **Monsieur François SOULAS**, Adjoint délégué à la Citoyenneté et à la Sécurité, aux fonctions de correspondant communal de défense.

Afin de pallier l'éventuelle indisponibilité du correspondant communal de défense, il est proposé de nommer **Monsieur Olivier GUILLOU** en tant que suppléant.

Monsieur le Maire précise que Messieurs SOULAS et GUILLOU avaient déjà été nommés pour ces mêmes fonctions lors du précédent mandat municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation des représentants telle qu'indiquée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 1^{er} avril 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD



Transmis au Représentant de l'État le : 1^{er} avril 2026.

Publié ou notifié le : 1^{er} avril 2026.